

PROJET INSTITUTIONNEL

TRANSIT

ACTIONS HORS-MURS DE MEYRIN

AVANT-PROPOS	5
PREMIÈRE PARTIE: VALEURS ET PRINCIPES	7
INTRODUCTION	8
VALEURS	9
MISSION	10
ACTION	11
OBSERVATION ET COMMUNICATION	13
PRINCIPES	14
DEUXIÈME PARTIE: STRUCTURE ET OUTILS	17
HISTORIQUE	18
FINANCEMENT ET MOYENS	19
PUBLIC VISÉ	19
DISPOSITIF	20
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL	24
1ER MODULE	26
CHANTIERS ÉDUCATIFS	30
2ÈME MODULE	32
PERMANENCE	38
PRÉSENCE DE RUE	40
CAF'ITINÉRANTE	42
LOCAUX EN GESTION ACCOMPAGNÉE	44
SPORTS POUR TOUS	46
ACTIONS PONCTUELLES SUR PROJET	48
CONTACT	50

AVANT-PROPOS

Ce document a pour but de présenter le fondement et le fonctionnement de l'action de Transit. Transit est le "label" sous lequel sont regroupées les actions hors-murs de la commune de Meyrin. Le projet institutionnel est envisagé comme un outil de référence et de communication. Pour cela, il a été divisé en deux parties :

-La première partie explique les valeurs sous-jacentes et les principes régissant la mission de Transit. Ces valeurs et principes, sans être immuables, constituent la base stable du projet institutionnel.

-La deuxième partie définit les outils choisis par Transit afin d'atteindre ses objectifs. Cette seconde partie est par définition plus flexible et doit pouvoir évoluer en fonction des changements de l'environnement social.



PREMIERE PARTIE :
VALEURS ET PRINCIPES





L'action de Transit, s'inscrit dans le champ du Travail Social Hors Murs (TSHM). Le cadre de cette mission est défini dans le mandat TSHM de la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FAS'e). Au-delà de partager les valeurs du mandat TSHM reprises plus loin (s'insérer dans un espace local, mettre en lien les jeunes et les adultes, etc.), la particularité de Transit réside dans son action ciblée principalement sur l'insertion sociale et professionnelle (c.f. deuxième partie).

Le dispositif particulier du TSHM est une des réponses aux problématiques sociales afin de faciliter l'accès à une place citoyenne à chacun. L'action de Transit s'exerce dans les zones dites d'exclusion, principalement dans le but d'atténuer les effets engendrés par la précarité et la désaffiliation pour les individus et la communauté.

VALEURS

TOLÉRANCE

Accueillir les jeunes quels que soient leurs parcours et/ou leurs difficultés.

CONFIANCE

Croire que chacun a en lui les ressources, compétences et capacités nécessaires à une insertion sociale et professionnelle.

EMPATHIE

Être à l'écoute du vécu de chacun, l'aider à lui donner sens.

EXIGENCE

Valoriser le respect d'une certaine rigueur et constance.

FINALITÉ

COMPRÉHENSION

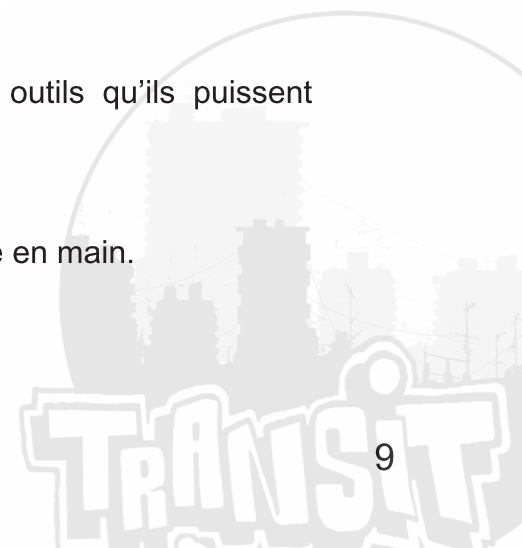
Accompagner les jeunes vers la recherche d'une juste place en société, reconnue comme telle.

AUTONOMIE

Soutenir l'émergence des compétences des jeunes et leur proposer des outils qu'ils puissent utiliser.

ESTIME DE SOI

Amener les jeunes à ne plus se sentir victimes et les aider à reprendre leur vie en main.



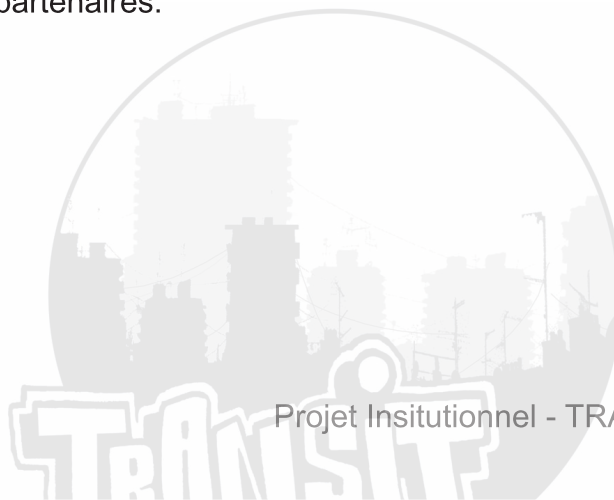
MISSION

TRANSIT A UNE DOUBLE MISSION :

L'action visant les populations jeunes fragilisées : être en lien, mettre en lien et faire le relais (entre jeunes, adultes et institutions) afin de viser une insertion sociale de ces populations. Pour ce faire, Transit possède plusieurs outils tels que l'accompagnement individuel, l'aide à la réalisation de projets, la réinsertion professionnelle, etc.

L'observation et la communication de la réalité sociale. Il s'agit, dans un premier temps, pour les travailleurs sociaux de Transit d'être sur le terrain afin d'observer des comportements sociaux problématiques. Dans un deuxième temps, il est question de faire remonter les informations aux différents partenaires du réseau communal.

Il est primordial pour les travailleurs sociaux de Transit, afin d'accomplir leur action, d'observer et de communiquer, au préalable et en continu, la réalité des problématiques sociales rencontrées sur le terrain à ses différents partenaires.



ACTIONS

Pour être en mesure d'agir, le travail de Transit doit être connu par la population meyrinoise. Plus celui-ci est reconnu, plus il sera facile pour Transit de mener à bien son action d'insertion socio-professionnelle.

ÊTRE EN LIEN AVEC LES JEUNES EN SITUATION DE CRISE

Il est primordial, pour Transit, d'être facilement et rapidement accessible pour les jeunes, de développer une relation de confiance, une attitude d'écoute et de disponibilité à leur égard, en étant présent sur le terrain et apte à intervenir.

METTRE EN LIEN JEUNES ET ADULTES

En travaillant aussi avec ceux qui se plaignent des jeunes, qui éprouvent un sentiment d'insécurité à leur égard, qui les stigmatisent ou qui subissent leurs actions, Transit tente de rétablir le lien entre jeunes et adultes. En occupant une position de médiateur, Transit contribue à la restauration de sentiments de confiance et de reconnaissance mutuelle. Transit œuvre à ce que chacun ait une juste place en société et mérite le respect en favorisant le dialogue intergénérationnel, en développant des occasions de rencontres, d'actions communes.

FAIRE LE RELAIS ENTRE JEUNES ET INSTITUTIONS

Transit a pour mandat, de faire le lien entre les institutions sociales et éducatives et les jeunes afin de leur faire prendre conscience de leurs droits et leurs devoirs. Il s'agit d'accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté.

Par le travail en réseau, Transit incite les autorités, les différents services, les groupements et les habitants à être attentifs aux besoins et aux demandes des jeunes. S'il y a lieu, Transit se place comme facilitateur de lien entre jeunes, adultes et institutions.

Permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles, reconnus et soutenus

Transit garantit l'expression des désirs et besoins des jeunes et, dans la mesure du possible, soutient concrètement leurs projets individuels et/ou collectifs. Transit favorise, encourage les démarches des jeunes, et leur donne du temps et des espaces où ils bénéficient d'une écoute active et de conseils de professionnels.

FACILITER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES.

Transit travaille conjointement sur les axes d'insertion sociale et professionnelle pour l'intégration des jeunes dans un souci de stabilisation du parcours social. De plus, Transit se soucie de la situation de chacun sur le plan de la formation et de la santé.

Les actions de Transit sont complémentaires aux différentes actions sociales menées par les partenaires locaux qui œuvrent à des objectifs semblables tels que le renforcement du tissu social, la rencontre, l'échange, la solidarité et la prévention.

LES ACTIONS DE TRANSIT SONT PRIORITAIREMENT DESTINÉES AUX :

- jeunes qui, suite à un échec de formation, se retrouvent momentanément en difficulté d'envisager ou de raccrocher à un projet pour l'avenir et qu'il faut accompagner vers une réinsertion.

- jeunes qui sont dans un processus de rupture plus marqué et qui ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement à moyen terme, en fonction des spécificités de chacun

Les actions de Transit s'adressent également aux personnes en forte rupture afin de prévenir les comportements à risques pour eux-mêmes ou l'ensemble de la collectivité.

Il s'agit de garder un lien positif entre ces jeunes et la société par le biais d'une relation privilégiée aux professionnels. Ces derniers ont également pour mission de faciliter leur accès aux droits sociaux, aux soins ainsi qu'aux différentes mesures inscrites dans les textes en vigueur.

OBSERVATION ET COMMUNICATION

Pour les professionnels de Transit, il est important de s'immerger dans la commune pour rencontrer les jeunes et bien connaître les lieux de rencontres, les institutions, les différents acteurs et partenaires ainsi que les organes de décisions.

TÉMOIGNER DE LA RÉALITÉ SOCIALE

Transit maintient une observation des changements dans les rapports sociaux de la commune (modification des populations, des comportements et des situations) afin de repérer ce qui fait peser un risque sur les cohésions sociales et est susceptible de créer des tensions au niveau local.

EXPLIQUER ET PARTICIPER À L'ÉLABORATION DE PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Par son insertion sur le terrain et ses observations, Transit est l'un des révélateurs de la situation sociale et de l'évolution des problématiques des jeunes. Il est également acteur de changement en collaboration avec les différents partenaires. Transit est porteur de propositions, notamment aux décideurs, dans les actions susceptibles de renforcer le lien social.

PRINCIPES

Les préceptes qui régissent la mission de Transit sont extraits des principes applicables aux actions de Travail Social Hors Murs de la FAS'e.

ABSENCE DE MANDAT NOMINATIF

Les populations et les personnes avec/pour lesquelles travaille Transit ne sont pas désignées par une instance (judiciaire, sociale ou administrative).

LIBRE ADHÉSION DES POPULATIONS CONCERNÉES

Ce principe offre la totale liberté d'adhérer aux propositions de Transit et lui impose de respecter le choix des jeunes. Ils rejettent parfois certaines institutions ou en sont exclus. L'action sociale hors murs tente de comprendre ce malaise ou ce rejet afin de proposer un projet en adéquation avec les besoins des personnes concernées.

RESPECT DE L'ANONYMAT DES POPULATIONS CONCERNÉES

L'absence de mandat nominatif et la libre adhésion des personnes induisent le respect de l'anonymat. Transit construit avec les jeunes une relation de confiance visant à recueillir leur adhésion. Ce principe de respect de l'anonymat soumet les professionnels à un strict devoir de discrétion à l'égard des informations et constatations relatives aux usagers. Sauf accord de ces derniers ou obligation légale, ils ne transmettent pas d'information à caractère personnel. (Art.45.5 CCT)



RÉSEAU INTERINSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT

Transit doit conduire son action en collaboration et en partenariat avec les institutions publiques, les associations, les travailleurs sociaux, etc. Les professionnels ne peuvent pas agir seuls et, par conséquent, doivent connaître parfaitement le réseau socioculturel local et régional. Après analyse des situations et du contexte socioculturel, ils conseillent et orientent les jeunes vers les différentes personnes ou services adaptés.

Afin de compléter les prestations offertes par les autres institutions et associations de la commune et du canton, des dispositifs d'intervention sont activés. Ces actions sont chaque fois adaptées à la réalité locale et réajustées selon les besoins diagnostiqués par les professionnels.

Avec l'expérience du terrain et notamment par rapport à la difficulté de certains jeunes à s'inscrire dans les différentes institutions traditionnelles (écoles, maisons de quartier, centres d'actions sociales, etc.), Transit a pour objectif d'aller à la rencontre de ces jeunes où qu'ils se trouvent, soit pour les orienter vers ces dispositifs, soit pour tenter une insertion sociale professionnelle avec des outils spécifiques (travail, stages, cours de remise à niveau scolaire, permanences d'accueil, etc.) décrits dans la deuxième partie. L'expérience nous amène également au constat que, pour quelques uns de ces jeunes, les réponses de l'ensemble du dispositif social ne suffisent pas à les intégrer. Les vraies réponses sont probablement en amont de l'action sociale dans le choix d'un type de société qu'il appartient aux politiques de réaliser.

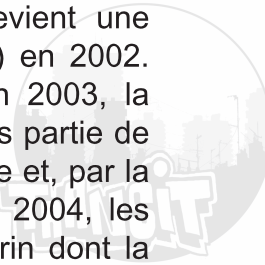
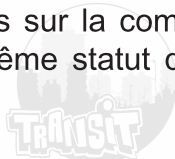


**DEUXIEME PARTIE :
STRUCTURE ET OUTILS**

HISTORIQUE

Créé en 1993 par l'Association des Travailleurs Sociaux de Meyrin (ATSM), Transit devient une association conventionnée rattachée à la Fondation pour l'Animation Socioculturelle (FAS'e) en 2002. Le mandat défini à cette occasion s'inscrit dans le cadre du travail social hors murs. En 2003, la commune décide d'engager un travailleur social hors murs, rattaché à la FAS'e, ne faisant pas partie de la structure de Transit. Celui-ci aura pour mission de gérer les locaux en gestion accompagnée et, par la suite, d'encadrer des actions comme le foot du dimanche et certaines actions de rue. En 2004, les différents partenaires ont décidé de dissoudre l'ATSM et de créer l'Association Transit Meyrin dont la structure associative représentera une particularité dans le champ du travail social hors-murs. Transit est géré par trois entités distinctes: la FAS'e, la Commune de Meyrin et l'Association Transit Meyrin. En 2008, suite à une demande de la FAS'e, l'association abandonnera son statut associatif pour ne constituer plus qu'une seule équipe hors-murs sur la commune de Meyrin dès 2009. Cela permet aux professionnels de Transit de bénéficier du même statut que leurs collègues TSHM de la FAS'e et à Transit d'élargir son champs d'action.

Actuellement, Transit est géré en partenariat par la commune de Meyrin et la FAS'e.



FINANCEMENTS ET MOYENS

Les moyens financiers pour le fonctionnement de Transit sont mis à disposition, par l'Etat, par l'intermédiaire de la FAS'e pour 50% des salaires animateurs. La participation de la Commune de Meyrin concerne les autres 50% des salaires animateurs, la prise en charge du personnel administratif, ainsi que la mise à disposition des locaux et l'allocation d'un budget annuel de fonctionnement.

Le temps de travail total attribué aux permanents de Transit est de 265% :

250% de temps animateurs en fonction de travailleurs sociaux hors-murs
15% de temps administratif

Des moniteurs sont également engagés pour encadrer certaines actions ciblées ou des projets réguliers et/ou ponctuels.

Depuis 1993, la Commune de Meyrin met à disposition un local d'une quarantaine de m2 sur deux niveaux, situé au 282 route de Meyrin dans une ancienne maison du village.

LE PUBLIC VISÉ

Il se sépare en deux catégories :

Les actions de rue s'adressent prioritairement à un public composé de jeunes de 15 à 25 ans mais peuvent également toucher une catégorie plus jeune (12-15 ans) de la population.

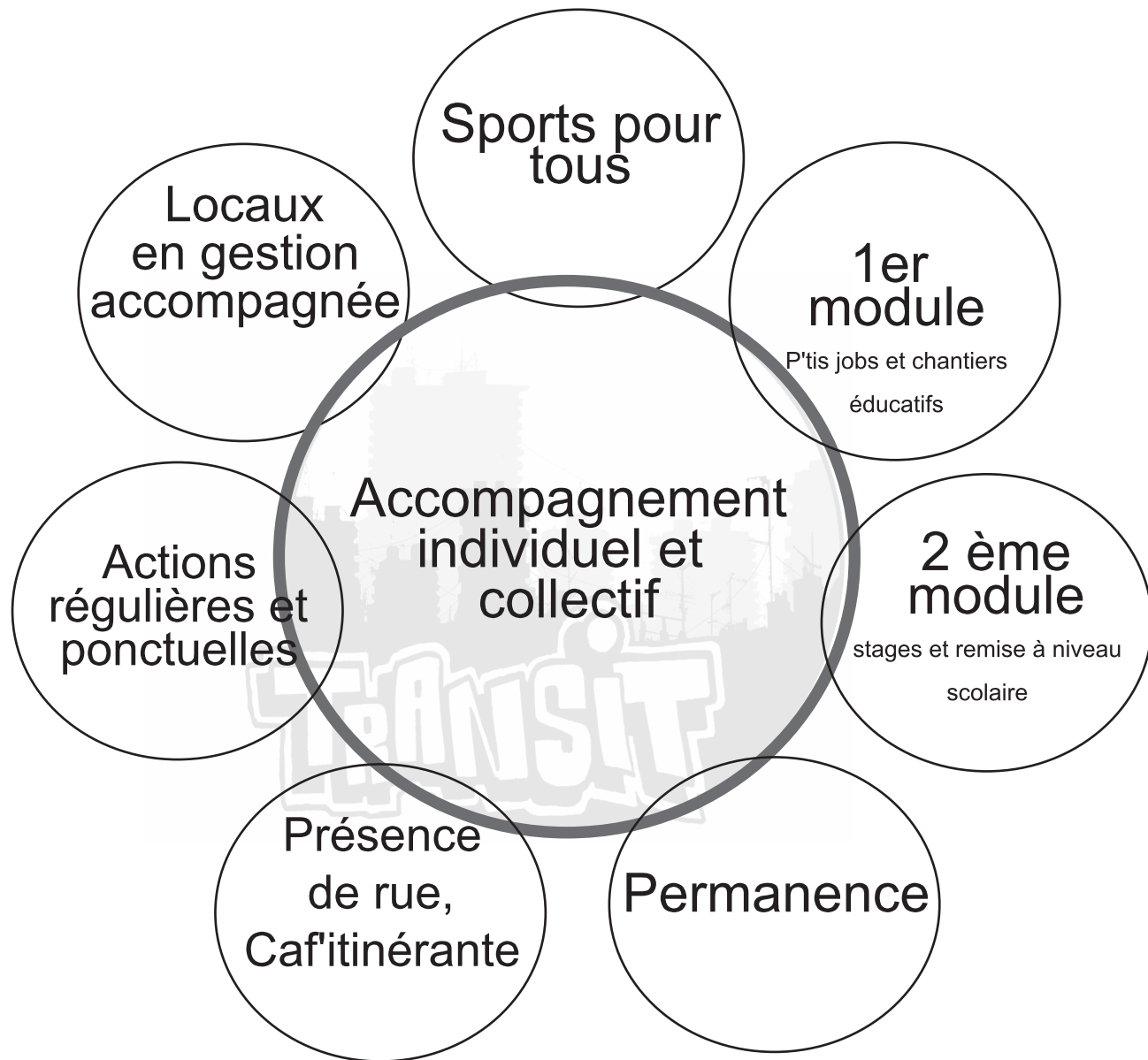
Les actions ciblées sur l'insertion socio-professionnelle visent les adolescent(e)s et jeunes adultes, âgés en priorité de 15 à 20 ans (exceptionnellement jusqu'à 25 ans), libéré(e)s de la scolarité obligatoire, en priorité résident(e)s de la commune de Meyrin.



LE DISPOSITIF

Le principal objectif de Transit est l'insertion sociale et pour ce faire, les professionnels se servent du travail et des projets individuels et collectifs, non comme une finalité (production) mais comme un ensemble d'outils pédagogiques. L'organisation et les exigences imposées forment les cadres naturels qui amènent les jeunes désaffiliés à reprendre progressivement des comportements sociaux adaptés.







Dans le cadre général du travail social hors murs, l'accompagnement individuel et collectif des jeunes est mis en œuvre, par les différents outils développés soit le 1er et 2ème module, les temps de permanence, les rencontres informelles dans l'espace public communal, la Caf'itinérante, la salle de sport, les locaux en gestion accompagnée et les actions ponctuelles sur projet. La relation entre jeunes et professionnels est ce qui lie les différentes actions et les rend le plus efficace possible.





ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

L'objectif général de Transit ne peut être atteint qu'à travers une relation privilégiée qui engage chacun des professionnels et chacun des jeunes dans une dimension relationnelle éducative. L'accompagnement individuel et collectif est le dénominateur commun qui traverse l'ensemble des activités de Transit (1er module, 2ème module permanences, présence de rue, locaux en gestion accompagnée, projets réguliers et ponctuels), les rendant cohérentes. L'expérience nous permet d'affirmer que ce lien est essentiel et préalable, pour le jeune, à l'engagement de tout projet personnel.

OBJECTIFS

L'accompagnement individuel et collectif est l'outil de base incontournable, pour mettre le jeune ou le groupe en capacité de sortir d'une situation de rupture et/ou de « précarité ». Rassuré par la présence d'adultes compréhensifs, bienveillants mais exigeants, il peut traverser les étapes, sortir de son isolement, mieux faire face à ses problèmes et enfin se construire comme une entité singulière liée à la société.



DESCRIPTIF

L'accompagnement proposé est basé sur un soutien individualisé, une écoute attentive, un comportement respectueux et tolérant face aux diverses problématiques et aux situations souvent complexes, auxquelles se confrontent certains jeunes. C'est à travers cette relation en construction que l'on observe l'émergence des facultés du jeune à s'engager et qu'il trouve souvent par lui-même la résolution de problèmes qui lui apparaissaient insurmontables au départ.

Pour les groupes, l'accompagnement collectif permet la mise sur pied et le suivi de projets. Le but est d'encourager les jeunes à entreprendre des démarches collectives et les soutenir dans la réalisation et l'aboutissement de certaines de leurs aspirations. Cela permet à la fois aux professionnels de valoriser certaines activités et compétences, et aux jeunes d'acquérir suffisamment d'expérience pour être autonome.

Toute demande et résolution de problème passe obligatoirement par le travail que fait le jeune sur la valorisation de son image (notamment sortir de l'échec) et la recherche d'une place de sujet ayant quelque maîtrise sur sa propre histoire. Il est accompagné en cela par les professionnels dans une relation personnalisée. Lors des premiers contacts, le jeune fait le choix du professionnel avec lequel il développe cette affinité privilégiée. Souvent, ensuite, il va choisir son interlocuteur par rapport au type de demande selon les diverses compétences des professionnels. Lors des évaluations, le jeune aura affaire au professionnel référent du module concerné.

C'est à la fois dans ce jeu du choix relationnel et l'obligation de se soumettre à des règles que la grande majorité des jeunes s'engage dans la structuration d'une autonomie possible.

1ER MODULE (TRAVAUX RÉMUNÉRÉS)



Le 1er module est un des outils que Transit utilise pour réaliser son mandat éducatif en milieu ouvert tenant compte de la progression de chacun des jeunes, des liens et des ressources qu'ils pourront trouver dans le cadre de ces activités. Le cadre des petits jobs est une première étape importante dans le processus de réinsertion socio-professionnelle proposé aux jeunes par Transit. Cette étape permet à chacun d'entre eux, quels que soient leurs acquis, d'évoluer. Attiré par la possibilité de réaliser un gain, le jeune s'adresse aux professionnels de Transit. C'est dans la 1ère prise de contact avec le jeune que se construira le développement d'un lien privilégié avec les professionnels et qu'une relation pédagogique durable va pouvoir s'installer.



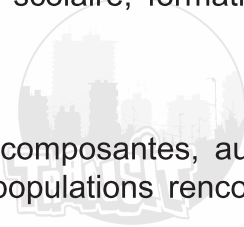
OBJECTIFS :



Le but du 1er module est de permettre aux jeunes de vivre une première expérience professionnelle et de se confronter à certaines réalités du monde du travail, de bénéficier d'une reconnaissance sur le plan humain et d'une rémunération. Pour les professionnels, il s'agit de mettre en valeur les ressources existantes chez le jeune, aussi de le rendre conscient de ses limites et compétences et de lui offrir la possibilité d'en acquérir de nouvelles.

Pour les jeunes, les petits jobs permettent de :

- Trouver ou retrouver le sens de l'organisation (se lever le matin, être ponctuel, etc.)
- Etre confronté à la gestion de son salaire
- Faire l'expérience des compétences nécessaires à l'activité professionnelle autant technique que comportementale. Le but étant que le jeune réintègre une activité scolaire, formative ou professionnelle dans les dispositifs habituels
- Trouver ou retrouver une place par la reconnaissance du travail
- Se sentir exister dans le regard de l'autre, notamment de l'adulte
- Nouer, renouer un lien avec l'ensemble de la société et ses diverses composantes, au travers des relations avec les adultes de Transit ainsi qu'avec les différentes populations rencontrées lors des activités
- Dégager des objectifs personnels et professionnels au travers d'expériences pratiques diverses



DESCRIPTIF :

Les jeunes arrivent dans le 1er module soit suite à un premier contact dans la rue, soit par le bouche-à-oreille, soit grâce à l'un ou l'autre des partenaires du réseau social. Les inscriptions ont lieu pendant les temps de permanence et se font sous la forme d'un entretien avec un professionnel, lequel recueille entre autre les données administratives sur le jeune (nom, prénom, adresse, téléphone, date de naissance, n° AVS, nationalité, permis) qui permettront d'établir les fiches de salaire. Souvent, le professionnel profite de ce moment pour inciter le jeune à raconter son histoire, ses expériences scolaires et professionnelles, son parcours de vie. Lors de cet entretien, il est fait une première évaluation des besoins et des envies du jeune afin de poser les bases d'un projet élaboré entre le jeune et le professionnel. Sont communiqués au jeune à cette occasion, le cadre et les règles d'usage du 1er module, notamment l'obligation pour lui de s'engager activement.

Le 1er module dispose de 10 places qui sont réattribuées au gré des départs. Si une place est libre, le jeune peut s'inscrire formellement et intégrer le module la semaine suivante. Si le module est complet, le jeune est inscrit en liste d'attente pour les petits jobs tout en étant incité à venir dans les temps de permanences pour développer ses projets. Les jeunes arrivent parfois avec des souhaits d'orientation professionnelle, pas toujours très cohérents ni adaptés au réel. L'équipe de professionnels va alors s'efforcer d'accompagner le jeune vers un projet réalisable (CFC, emplois, stages, autres écoles, etc.).

Transit propose du travail aux jeunes sous la forme d'ateliers (intérieur) ou de chantiers (extérieur). Certains travaux peuvent ou doivent être faits à la journée (déménagements). La durée minimum d'un mandat accepté est de deux heures.

Pour l'ensemble de ces activités, les salaires des jeunes s'élèvent à seize francs de l'heure. Habituellement, les jeunes sont accompagnés dans le travail. Occasionnellement, les jeunes effectuent certains travaux sous la responsabilité d'autres partenaires du réseau.

Transit est mandaté autant par des structures publiques que par des personnes privées (commune de Meyrin, entreprises, associations, habitants).

Les mandats existent sous plusieurs formes :

réguliers (une à quatre fois par mois) :

- nettoyage des extérieurs d'une paroisse
- distribution du journal « Meyrin Ensemble »
- service du repas du « club des aînés »
- montage de la patinoire d'improvisation théâtrale

Ponctuels (une fois par année):

- service de la soupe de l'escalade
- aide à la mise en place de la fête des écoles, réception du corps enseignant et fête des 18 ans
- aide à la mise en place du Noël des aînés
- préparation des repas et service pendant Vernier s/ Rock

occasionnels (à la demande):

- mise sous pli
- manutention
- déménagement
- affichage
- préparation de petits buffets et apéritifs

Distribution jobs et salaires

Les lundis matin entre 11h00 et 11h15, les jeunes du premier module viennent dans les locaux de Transit pour l'attribution des petits boulots de la semaine. Les petits boulots sont répartis le plus équitablement possible en fonction de l'offre (mandats) et de la demande (nombre de jeunes). Les jeunes ont en général un ou deux boulots par semaine. Le versement des salaires, accompagné des appréciations, a lieu les vendredis pendant la permanence.



EVALUATIONS :

Dans le 1er module, il y a deux types d'évaluations : l'une formative directement liée aux activités de chantiers/ateliers ; l'autre trimestrielle, sous forme de bilan et de réactivation du projet. C'est lors de la première évaluation trimestrielle que le jeune s'engage formellement par la signature d'un contrat (c.f. document en annexe). Les petits boulots sont une occasion pour le professionnel de se rendre compte des capacités du jeune à évoluer dans le monde du travail et à réaliser son projet. Lors d'entretiens formels et informels, le travailleur social essaye de juger si le projet mis en place par le jeune (formation, orientation vers une branche professionnelle, etc.) paraît adéquat par rapport à ses capacités et les compétences restant à acquérir afin d'y arriver. Les points de dysfonctionnement (désinvestissement du projet, non respect des engagements, etc.) d'un jeune sont repris durant ces entretiens.

L'utilisateur peut rester dans le 1er module pendant un an. Après cette période, si son niveau de compétences n'est pas suffisant pour intégrer le 2ème module ou une formation ou un emploi, une 2ème période d'un an peut être reconduite. Dans le cas contraire, si l'équipe estime qu'il a les compétences et que c'est pertinent pour lui, il peut passer dans le 2ème module, passage qu'il peut également faire en cours d'année.

Quand le jeune trouve une place (apprentissage, stage, travail) qui correspond à sa demande et/ou ses capacités, il quitte le processus d'insertion socio-professionnelle proposé par Transit. Le passage d'un jeune dans le 1er et le 2ème module est, en règle générale, de deux ans.

CHANTIERS EDUCATIFS

Les chantiers éducatifs font partie intégrante du premier module. Il s'agit pour les professionnels d'offrir aux jeunes inscrits dans le cadre du premier module d'autres types de mandats. Suite à l'expérience positive de la rénovation de Transit en 2006, les travailleurs sociaux, avec le soutien de la commune de Meyrin, ont fait le choix de mettre sur pied des chantiers éducatifs de manière régulière. Cela fait partie d'une évolution qui ne change pas le seuil d'accès à Transit (seuil bas) mais vise progressivement à augmenter celui de sortie.

Cette évolution à deux axes principaux:

- Le renforcement du cadre imposé aux jeunes notamment grâce à des évaluations plus fréquentes qui font partie de l'accompagnement réalisé tout au long de l'année parallèlement aux chantiers éducatifs et aux autres jobs.
- Les chantiers éducatifs aident à provoquer un changement de comportement et une augmentation des compétences permettant de faciliter le passage dans le monde professionnel.

OBJECTIFS :

Pour les jeunes:

- S'initier à l'apprentissage de nouvelles techniques et à la manipulation d'outils
- Se confronter à la population et donner une image positive par son attitude dans le travail
- Prendre des responsabilités et acquérir une plus grande autonomie
- Faire preuve d'une plus grande régularité
- Découvrir de nouvelles capacités
- Renforcer le rapport à l'autorité, savoir se faire comprendre et négocier

Pour les professionnels

- Aider les jeunes à atteindre leurs objectifs
- Evaluer la motivation et la régularité sur le plus long terme
- Evaluer le niveau d'efficacité

DESCRIPTIFS :

En tant que partie intégrante du premier module, l'organisation reste la même. En revanche, contrairement aux petits jobs qui sont des mandats ponctuels et de courte durée, les chantiers éducatifs sont en général réalisés sur des périodes allant de deux semaines à plus d'un mois. Les chantiers permettent entre autre aux professionnels de mieux accompagner les jeunes dans la définition de leurs projets professionnels. Le contact plus régulier avec les jeunes consolide et renforce la qualité du lien. De plus, l'apprentissage de nouvelles techniques peut éveiller des intérêts voire même des vocations.

Un des points positifs ressortant des chantiers est le fait que les jeunes évoluent dans des espaces publics et peuvent donc donner d'eux-mêmes une image positive. Cela est l'occasion d'entrer en relation avec des habitants et des travailleurs dans un autre cadre que celui habituellement fréquenté. Le fait de travailler pour un résultat visible et destiné à perdurer peut également influencer positivement l'attitude des jeunes face à l'espace public.

EVALUATIONS :

Les évaluations se font sur le même modèle que le reste du premier module. Par contre, être plus régulièrement en contact avec les jeunes permet des évaluations ponctuelles plus nombreuses durant les activités.



2ÈME MODULE (STAGE ET COURS DE REMISE À NIVEAU SCOLAIRE)

Le 2ème module constitue une seconde étape essentielle pour certains jeunes après leur passage au sein du 1er module. Il propose six places de stages à mi-temps, dans un service communal, une association ou une entreprise, accompagnées de cours de remise à niveau scolaire. Les stagiaires sont sous la responsabilité des maîtres de stage et les cours sont dispensés dans les locaux de Transit par un membre de l'équipe. Ce module est destiné aux jeunes qui, souvent, malgré leurs capacités et leur volonté de s'engager, ont besoin de renforcer certaines compétences pratiques, mais aussi relationnelles, notamment le savoir être, ainsi que les connaissances scolaires avant de pouvoir entreprendre une formation ou entrer dans le monde du travail.

Le but du second module est de mettre les jeunes en situation professionnelle, de s'y confronter sur une durée de plusieurs mois. Le cadre y est plus formel et l'accompagnement fait par les maîtres de stage est plus exigeant que dans le 1er module. Pour les jeunes, il s'agit de consolider les compétences acquises, de continuer à en développer de nouvelles et de dépasser ses propres difficultés.



OBJECTIFS

Le 2ème module est une occasion pour les jeunes de reprendre confiance en eux, de retrouver un statut et une place valorisante et ainsi d'investir plus largement leur projet personnel en se faisant une idée confirmant ou non l'orientation professionnelle qu'ils veulent prendre.

Ce module s'articule sur deux axes : un axe d'activité professionnelle et un axe de formation.

L'activité professionnelle des stages a pour objectifs, en plus de ceux cités dans le 1er module, de:

- S'intégrer dans une équipe de travail
- Acquérir des savoir-faire et savoir-être propres à la profession concernée
- Garder la motivation sur plusieurs mois, tenir sur la longueur en termes d'activité professionnelle (assiduité, ponctualité)

Les cours de remise à niveau scolaire ont pour objectifs de :

Pour les jeunes :

- Reprendre ou atteindre un niveau de fin de 9ème pour être en mesure de passer un test d'aptitude pour obtenir une place d'apprentissage
- Acquérir des notions de base dans la maîtrise des outils de communications
- Etre capable de trouver des informations de manière autonome
- Donner un sens aux informations trouvées

Pour les professionnels :

- Développer une participation active du jeune dans le groupe
- Valoriser ses connaissances et savoir-faire et lui redonner confiance en lui
- Motiver l'envie d'apprendre et de s'intéresser au monde environnant
- Développer des échanges et des discussions, maintenir ou susciter une réflexion, favoriser un esprit critique
- Créer un lieu d'expression privilégié et susciter une réflexion par rapport aux expériences vécues sur les lieux de stage

Ces objectifs ne peuvent être atteints que dans la mesure où un lien basé sur la confiance a été construit et que le jeune lui-même a pu réhabiliter sa propre image.

DESCRIPTIF

Un certain nombre de jeunes du 1er module trouvent des solutions adéquates à la réalisation de leur projet d'avenir professionnel dans ce cadre-là. Pour ceux qui n'ont pas de solutions, il est alors possible de poursuivre l'expérience à Transit par le biais d'un stage réunissant un travail à mi-temps ainsi que des cours de remise à niveau scolaire.

Quand les professionnels du 1er module estiment qu'un jeune est prêt à franchir une étape, ils discutent de la situation particulière de ce jeune et se mettent d'accord sur les suites à donner. S'il leur semble pertinent de lui proposer un stage, le jeune est alors convoqué à un entretien réunissant un permanent de chacun des modules. A cette occasion, il est proposé au jeune de passer dans le 2ème module. Après un délai de réflexion, ce jeune doit se déterminer clairement avant d'entamer les démarches nécessaires. Il prend alors contact avec son futur maître de stage afin de le rencontrer, de visiter le lieu de travail, d'accomplir trois jours d'essai et de poser toutes les questions liées à la pratique professionnelle.

Comme pour un apprentissage, le jeune qui postule le fait sous la forme d'un envoi de dossier (C.V. et lettre de motivation), auprès des chefs de services communaux concernés (Service des Actions Sociale et Jeunesse, et autres services), responsables associatifs, ou directeur de l'entreprise, qui le reçoivent pour un entretien. Si, à la suite de cet entretien, la demande du jeune est approuvée le stage peut alors débuter. Un contrat est signé entre le jeune, la commune, l'association ou l'entreprise, pour une durée de 3 à 10 mois au maximum, jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Après une période d'essai de deux semaines, une première évaluation est faite en présence des différents partenaires qui valident ou pas la continuité prévue du stage.

Transit, en collaboration avec le Service des Actions Sociale et Jeunesse (SASJ), dispose de six places de stage au sein de services communaux pour les jeunes du 2ème module ; d'autres places sont négociées directement avec des associations ou entreprises locales.

Un protocole définissant le processus du stage (échéances, partenaires, champs de compétences, cahiers des charges, différents objectifs, ainsi que le mode d'évaluation) est établi entre la Mairie et le responsable du 2ème module. Les jeunes qui effectuent leur stage dans un service communal signent un contrat d'engagement de personnel communal temporaire et auxiliaire de la ville de Meyrin alors que ceux qui effectuent leur stage au sein d'une association ou d'une entreprise signent un contrat établi entre Transit et l'association ou l'entreprise concernée. En règle générale, les stagiaires travaillent 25h hebdomadaires et sont rémunérés selon les mêmes bases salariales.

Les places potentiellement disponibles sont :

Par la commune de Meyrin :

- Restaurant scolaire	Aide cuisinier
- Ecole de Livron	Aide concierge
- Ecole de Cointrin	Aide concierge
- Ecole de Meyrin Village	Aide concierge
- SASJ	Aide de bureau
- Bibliothèque de Forum	Aide bibliothécaire

Par les associations locales :

- Undertown	Multifonction (accueil, bar, technique, bureau)
- Maison Vaudagne	Aide de bureau

Par les entreprises locales :

- Ordem	Aide de bureau
---------	----------------

Parallèlement à la pratique professionnelle, les jeunes du 2ème module doivent obligatoirement participer aux cours de remise à niveau scolaire.

Les cours donnés sont : mathématiques, français, culture générale (histoire, géographie, informatique, civisme, etc.), orientation professionnelle et suivi du projet personnel, deux après-midi par semaine. Hormis les mathématiques dont le contenu est plus strict, et le français, les autres matières permettent de s'adapter aux besoins et envies des jeunes. Progressivement dans l'année, les cours de culture générale sont substitués par les démarches d'orientation professionnelle à l'approche de la période des examens d'entrée, tests d'aptitudes (tests divers et multichек) et délais d'inscription inhérents à la formation.

Cette élaboration scolaire est envisagée sur un plan global et non comme une succession de cours aux contenus dissociés. Il s'agit autant de travailler sur un plan « méta-cognitif » (apprendre à apprendre), que sur celui de l'acquisition de matières précises. Il faut avant tout permettre aux jeunes de devenir autonome dans la recherche d'information. La méthode en place dans le cadre des cours approche celle utilisée pour les adultes, particulièrement à travers l'entraide et le partage des savoirs acquis par l'un ou l'autre des participants.

EVALUATIONS

Dans ce module, des évaluations mensuelles sont organisées sur les lieux de stage. Elles réunissent le stagiaire, le maître de stage et le responsable des cours à Transit. Le cas échéant, d'autres intervenants peuvent prendre part à ces séances, comme un autre partenaire du réseau social mandaté (spmi, tuteur général, uap, etc.) ou un parent.

Des réunions extraordinaires sont rapidement convoquées en cas de problème.

Le protocole de ces évaluations est relativement simple. Il s'agit pour le stagiaire de s'auto-évaluer en donnant tour à tour les points positifs et négatifs de son parcours pendant le mois écoulé. Un retour du même type est donné par le maître de stage et le responsable des cours. Ensuite, des objectifs intermédiaires (progression dans le travail et les cours) et finaux (pour l'après stage) sont définis par le jeune et validés par les membres présents lors de l'évaluation. Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre chacun des objectifs sont également détaillés et classés par ordre de priorité. Un compte rendu écrit de ces séances sert de base de référence pour la séance suivante.

Lors de la première et dernière séance d'évaluation d'un jeune placé dans un service communal, la présence du chef de service est indispensable.

En fin de stage, la dernière évaluation sert à faire le bilan de l'ensemble du processus de stage pour chacun des partenaires et dresser la liste des acquisitions personnelles et professionnelles servant de base à la rédaction d'une attestation de travail.

PERMANENCES

La permanence est un temps d'accueil destiné aux jeunes se déroulant dans les locaux de Transit. Les jeunes peuvent utiliser ce temps pour entreprendre des démarches personnelles liées à l'emploi ou toute autre problématique.

La permanence, temps hors activité et trait d'union entre les jeunes inscrits dans les différents modules et ceux qui viennent ponctuellement utiliser l'infrastructure, sert différents objectifs.

OBJECTIFS

Plusieurs objectifs à cette permanence principalement l'apprentissage des démarches liées à l'orientation, la recherche de stage, d'emploi ou de formation, le suivi des projets individuels et collectifs, les temps d'évaluation et un temps d'écoute active des professionnels vis-à-vis des jeunes. Il s'agit également d'un lien privilégié pour la construction et le renforcement du lien entre jeunes et professionnels.



Un certain nombre de ces démarches est traité par l'intermédiaire de relais spécialisés. Les permanences sont aussi le lieu pour les professionnels de mobiliser le réseau afin d'orienter et de mettre en lien les jeunes avec les institutions compétentes. Le temps consacré à ces prises en charge reste relativement important.

DESRIPTIF

3 permanences ont lieu les lundis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30. Pendant ces ouvertures, deux professionnels accompagnent l'ensemble des démarches.

Il est important de noter que certains jeunes ne disposent pas, chez eux, d'un espace adapté ou du soutien des adultes nécessaires à la mise en œuvre de leurs démarches. En ce sens, Transit met à disposition un cadre minimum (bureau, ordinateur, photocopieuse, téléphone, etc.) ainsi qu'un soutien par les professionnels.

Les questions rencontrées dans ces temps de permanence sont :

- Professionnelles, recherches d'emploi, orientation, formation, informations, stages, chômage (CV, lettres de motivations, entretiens téléphoniques, etc.)
- Personnelles (discussions, philosophie de vie et relation à l'autre, état des lieux, bilan, projets)
- Administratives (permis de travail, d'établissement; mariage, service militaire, service civil, formulaires divers et accès aux droits sociaux)
- Scolaires (tests d'aptitudes, demandes d'appuis, d'informations et de documentations)
- Financières (impôts, assurance maladie, recherche de fonds, bourses, demandes d'arrangement, paiement d'amendes)
- Juridiques et de justice et police (divers recours, violence entre jeunes, travaux d'intérêt général, véhicule)
- Logements (appartement, hébergement d'urgence)
- Autres (santé, permis de conduire, etc.)

PRÉSENCE DE RUE

Transit, au travers du travail social hors murs, tente d'avoir une approche préventive afin d'atteindre les jeunes à différents niveaux de rupture et d'empêcher que des situations potentiellement dangereuses ou des états de fragilité ne s'aggravent.

Les corollaires de ces états de fragilité peuvent se traduire par un repli sur soi, un manque de confiance envers autrui, des comportements de fuite (notamment par une consommation abusive) qui nuisent à une recherche dynamique de solutions. Dans ce contexte, les jeunes ont souvent de la peine à franchir la porte des institutions pouvant leur venir en aide. Il est donc primordial dans le cadre de l'action de Transit d'aller à la rencontre de ces jeunes.

OBJECTIFS

- Maintenir le lien avec les jeunes présents sur le territoire communal
- Créer des liens avec les jeunes susceptibles de participer aux activités proposées par les structures existantes sur la commune
- Observer et tenter de connaître les besoins de jeunes
- Faire le relais entre les jeunes, les adultes et les institutions
- Faire émerger les questions problématiques et les communiquer aux acteurs du réseau social ainsi qu'aux autorités compétentes.
- Désamorcer d'éventuelles tensions ou conflits entre des groupes de jeunes.



DESCRIPTIFS

Transit est présent sur le territoire communal par des passages réguliers dans les lieux d'accueil destinés à la jeunesse (Maison Vaudagne, Entre-2, K-Fête, Undertown) et l'espace public (rues, préaux, bistros, parcs, centre commercial, patio du Forum, parkings, etc.).

Ces passages peuvent être faits de différentes manières:

- aléatoire (en fonction des lieux dans lesquels se réunissent les jeunes)
- prévue (en lien avec des événements particuliers destinés à la jeunesse comme les fêtes de quartier, concerts, disco, événements sportifs ou communal, etc.)
- sur demande spécifique (dépôt de plainte, remarques et observation des concierges, habitants, ilotiers, etc.).

En cas de demande spécifique celle-ci sera examinée par les différents partenaires et une présence particulière en vue de l'élaboration d'un dignositque sera mise en place.

Épisodiquement, certains lieux connaissent des difficultés liées à la présence de jeunes et des problèmes apparaissent rapidement (occupation massive par un type de population de jeunes, consommation d'alcool et de produits illicites, vandalisme). Par ces comportements, les jeunes mettent leur santé en danger et peuvent provoquer des tensions avec les riverains (sentiments d'insécurité, préjugés).

Par une disponibilité et une présence informelle dans ces endroits, Transit assure une action préventive, un accompagnement éducatif et un suivi dans la relation qui favorise l'intégration. Cette présence peut également contribuer à atténuer certaines tensions qui traversent l'environnement social.

LA CAF'ITINÉRANTE

Il s'agit d'un outil d'animation mobile qui permet d'aller à la rencontre des jeunes dans des espaces publics où ils se réunissent. La Caf'itinérante a la particularité d'être coordonnée par Transit tout en fonctionnant selon un partenariat de quatre structures liées à la jeunesse, l'espace Undertown, la maison Vaudagne, le service social communal et Transit. Elle permet donc également aux professionnels de terrain de partager un certain nombre de diagnostics.

OBJECTIFS

- Développer un espace d'animation souple, mobile et convivial
- Occuper des espaces publics où il existe des difficultés de cohabitation entre les différents usagers
- Observer et comprendre les situations problématiques
- Maintenir le lien ou en créer de nouveau avec les jeunes usagers présents dans ces espaces ; être à l'écoute
- Créer ou maintenir les liens avec les adultes présents dans ces espaces : être à l'écoute de leurs craintes, de leur ras le bol, de leurs difficultés
- Favoriser les liens entre les usagers de ces espaces
- Le cas échéant, mettre en place des projets communs aux différents partenaires communaux visant à améliorer la situation de chacun et le vivre ensemble en général.



DESCRIPTIFS

Afin d'aller à la rencontre des adolescents et jeunes adultes qui se rassemblent dans les espaces publics, l'équipe composée de deux professionnels intervient au moyen du bus de la Caf'itinérante aménagé avec du matériel de prévention et d'animation. L'équipe se déplace sur différents sites répertoriés mettant à disposition des jeux, de la musique, du matériel de prévention. Des informations sont diffusées dans le but d'orienter les jeunes sur l'ensemble des activités mises en place à leur intention sur le plan communal. Elle offre un espace convivial d'écoute et de discussion dans une ambiance de petit café itinérant en offrant des boissons non alcoolisées et des sandwichs merguez à prix modeste.

LOCAUX EN GESTION ACCOMPAGNÉE

Il s'agit de la mise à disposition par la Mairie de deux locaux au sous-sol de l'école de Meyrin-village à des groupes de jeunes âgés de 14 à 25 ans ayant envie de s'investir dans un projet de type musical, artistique, ou autre.

Le but de ces locaux est de permettre aux jeunes concernés de vivre une expérience collective et de se confronter à certaines réalités du monde des adultes. Pour les professionnels, il s'agit de mettre en valeur les ressources existantes chez les jeunes et de les rendre conscients de leurs limites et compétences tout en leur offrant la possibilité d'en acquérir de nouvelles.

OBJECTIFS

L'intérêt pour Transit est d'accompagner les jeunes dans un processus de construction d'un projet. L'activité réalisée à l'intérieur des locaux n'est que le prétexte à la création de liens avec le groupe concerné. Cela permet par la suite de rentrer dans un rapport de confiance avec les jeunes afin de pouvoir être en mesure de les accompagner vers une gestion autonome du lieu (respect des règles, des horaires et des engagements).

- Aider à la réalisation, au suivi et à l'aboutissement du projet
- Travailler sur la responsabilité, l'autonomie et la gestion d'un espace
- Accompagner les jeunes sur le chemin de l'indépendance
- Encourager l'expérimentation de la vie collective

DESCRIPTIFS

Les jeunes intéressés à acquérir un local sur le territoire communal s'adressent habituellement à la Mairie. Il leur est alors conseillé de formuler une demande écrite explicitant qui ils sont et ce qu'ils souhaitent faire dans le local. C'est le Service des Affaires Sociale et Jeunesse qui reçoit ces demandes et les transmet au travailleur social hors mur. Ce dernier prend contact avec le groupe ou la personne concernée pour donner des informations sur la démarche à suivre et la manière de fonctionner pour l'acquisition et l'utilisation de ces lieux. Un projet est élaboré ensemble et présenté par écrit au SASJ qui valide ou non le projet. Ensuite, les concepteurs du projet sont conviés en Mairie pour défendre le projet et signer une convention qui donne les directives et les règles d'utilisation. La convention est signée par la responsable du SASJ, Transit et les membres du groupe de base. Ce groupe est constitué par des membres qui se portent garants et responsables du bon fonctionnement et du respect de la convention (en annexe). Les jeunes qui sont mineurs ne peuvent devenir signataire qu'avec la présence d'un parent. Les clefs des locaux sont alors remises aux signataires.

Les locaux sont attribués pour une durée d'une année, renouvelable tacitement pour un délai maximal de trois ans. L'accompagnement des jeunes par le TSHM se fait en amont et sur toute la durée de l'occupation des locaux. C'est lui qui supervise le fonctionnement des locaux et veille au respect des règles. Au travers de ses passages dans les locaux, le TSHM privilégie l'écoute, la disponibilité et entretient les liens avec les jeunes. Des séances entre les signataires et le TSHM sont périodiquement organisées et, en cas de besoin, d'autres parties signataires de la convention peuvent être invitées à ces séances.

SPORTS POUR TOUS: FOOT DU DIMANCHE

A Meyrin, les activités de sports pour tous sont regroupées sous la dénomination de "foot du dimanche". Suite à une forte demande émanant de quelques jeunes de la commune, le projet a été mis sur pied à partir de 2003. Un constat a été fait que certains jeunes rencontraient des difficultés à s'intégrer dans un club ou une association sportive où les activités sont souvent rigoureusement structurées. A cela s'ajoutent l'esprit de compétition et la ponctualité qui empêchent souvent la pratique d'un sport pour lequel ils ont de l'intérêt. Ainsi, le fait que des jeunes pratiquent leurs sports préférés à des heures et parfois dans des lieux inadéquats provoque des désagréments et des plaintes du voisinage. La nature informelle du lien créé lors de ces rencontres, permet de renforcer les relations sociales entre les populations de jeunes et le monde des adultes à travers les contacts avec les professionnels.

OBJECTIFS

- Offrir l'accès à des activités sportives de groupe, gratuite, sans inscription et en accueil libre
- Canaliser l'énergie de ces jeunes par la pratique d'un sport et mettre ainsi en place une action préventive face au désœuvrement et à la petite délinquance
- Favoriser la mixité de différents groupes de jeunes, de quartiers différents afin d'éliminer les préjugés et abaisser les tensions et la peur des uns et des autres
- Créer des liens et entretenir les liens existants
- Permettre aux jeunes de pratiquer un sport de manière ludique sans esprit de compétition et offrir ainsi une alternative aux clubs de sports traditionnels
- Permettre aux jeunes de s'approprier les règles inébranlables à la gestion d'un lieu tel qu'une salle de gym et favoriser ainsi leur responsabilisation
- Favoriser l'engagement de jeunes de la région comme moniteurs d'encadrement pour les activités puisqu'ils sont déjà eux-mêmes en lien avec les jeunes et les professionnels



DESCRIPTIFS

Il s'agit de l'ouverture de deux salles de sports situées dans le sous-sol de l'école des Boudines, tous les dimanches de 15h à 18h durant la période hivernale allant de novembre à avril à l'exception des fermetures scolaires. Cela représente une quinzaine d'ouvertures par année. L'activité est encadrée par un TSHM et deux moniteurs. L'ouverture simultanée des deux salles donne la possibilité d'exercer deux sports différents comme le foot en salle et le basket. L'accueil se fait de manière libre, les jeunes viennent et repartent quand ils le souhaitent, sans inscription ni cotisation.

ACTIONS PONCTUELLES SUR PROJET

Transit et ses permanents sont à l'écoute des besoins des jeunes et des habitants afin de répondre à une demande ou un besoin par la participation à une activité déjà existante ou la mise en place d'un projet ponctuel visant l'amélioration d'une situation pouvant être vécue comme problématique pour les uns ou pour les autres. Il peut s'agir de tout genre de collaborations avec des jeunes, des partenaires sociaux ou d'autres partenaires locaux ou cantonaux. Les objectifs généraux de ces actions ponctuelles sur projet visent la prévention et l'amélioration du vivre-ensemble.



Participation de Transit au projet Meyrin-les-Bains



CONTACT

Transit
282, route de Meyrin
1217 Meyrin

022/785.28.48

as.transit@fase.ch

et toutes les informations sur
www.transitmeyrin.ch

CONTACT

Cette version du projet institutionnel a été reconnue par la Fas'e et la commune de Meyrin en 2009.